

2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

RAPPORT SYNTHÈSE SUR LA REVUE MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES

EXERCICE 2022

VERSION DÉFINITIVE



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
I. LETTRE DE TRANSMISSION	5
I. OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE POUR LE CONTRÔLE DE LA MATERIALITE PHYSIQUE	7
1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION.....	7
1.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	7
II. CONCLUSIONS DE L'AUDIT.....	9
2.1. Autorités contractantes et marchés audités.....	9
2.2. Présentation des résultats sur la qualité technique des marchés exécutés (détail en annexe)	11
2.2.1. <i>Sur le respect des délais contractuels</i>	13
2.2.2. <i>Sur le contrôle sur pièces</i>	14
2.2.3. <i>Sur le contrôle physique</i>	14
III. ANNEXES	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	INTITULE
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d’Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d’Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d’Ouverture et d’Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d’Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d’Appel d’Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HT	Hors Taxes
NCF	Non-conformité
N/A	Non Applicable
ND	Non déterminable
INSF	Insuffisance
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
RC	Risque de non-conformité sur les procédures
RO	Risque de non-conformité sur les organes
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
TDR	Termes de Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Titre du tableau	Pages
Tableau A	<i>Nombre de marchés sélectionnés par catégorie d'AC pour l'audit de la matérialité au titre de la période sous revue</i>	11
Tableau B	<i>Liste des AC ayant des opinions avec réserves</i>	13
Tableau C	<i>Pourcentage moyen d'anomalies relevées par critère d'évaluation</i>	14

SYNEX CONSULTING SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin

I. LETTRE DE TRANSMISSION

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics (ARMP) du Bénin**

**Objet : Audit technique indépendant des marchés publics au titre de l'année 2022_Rapport
synthèse sur la revue de la matérialité physique**

Monsieur,

Conformément au contrat de services n° N°2024-05/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 05/08/2024, nous avons l'honneur de vous soumettre conformément aux Termes de référence notre rapport synthèse sur l'audit indépendant des marchés publics au titre de l'exercice 2022. Le présent rapport s'articule en trois (03) parties essentielles à savoir :

- ✚ Objectifs et approche méthodologique ;
- ✚ Conclusions de l'audit ;
- ✚ Annexes

Tout en vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

Expert-comptable diplômé

Représentant du Groupement SYNEX-CCA EXPERTISES

OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

I. OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE POUR LE CONTRÔLE DE LA MATERIALITE PHYSIQUE

1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette revue se traduit essentiellement par des inspections physiques in situ qui seront effectuées sur les marchés sélectionnés avec pour objectifs principaux de :

- Vérifier la matérialité des biens/ouvrages livrés ;
- Vérifier la cohérence entre les biens/ouvrages livrés inspectés et les documents contractuels ;
- Donner un avis sur la conformité et la qualité technique des biens/ouvrages

1.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La mission a sélectionné conformément aux TDRs certains marchés et a procédé au contrôle de leur matérialité physique qui s'articule en deux phases principales à savoir :

- Echantillonnage des marchés ;
- Contrôle sur pièces ;
- Contrôle de la matérialité physique des marchés.

CONCLUSIONS DE L'AUDIT

II. CONCLUSIONS DE L'AUDIT

2.1. Autorités contractantes et marchés audités

Conformément à notre contrat de marché, nous avons procédé à la réalisation de la revue de la matérialité physique des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2022. Les nombres des marchés sélectionnés dans le cadre de cette revue sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau A : Nombre de marchés sélectionnés par catégorie d'AC pour l'audit de la matérialité au titre de la période sous revue

AC			Volume		%
Catégories	Autorités contractantes	Sigles	Conformité (Hors Services et biens fongibles et Marchés non auditables)	Matérialité	
ACE	Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat	MTCA	22	8	36%
	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	MEMP	4	2	50%
	Ministère du cadre de Vie et du Développement Durable	MCVDD	20	6	30%
	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	MASM	0	0	0%
	Ministère de l'Energie et des Mines	MEM	14	4	29%
	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	MAEP	35	9	26%
	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	MDGL	7	3	43%
	Ministère de la Justice et de la Législation	MJL	2	1	50%
	Ministère de la Santé	MS	26	7	27%
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	MESRS	9	4	44%
	Ministère de l'Économie et des Finances	MEF	24	6	25%
	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi	MPMEPE	4	2	50%
	Agence National d'Approvisionnement en Eau Portable en Milieu Rural	ANAEPMR	10	3	30%
	Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation	ACISE	7	7	100%
	Agence Nationale des Transports Terrestres	ANaTT	4	1	25%
	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication	HAAC	5	4	80%
	Agence de Développement de SEME CITY	ADSC	13	4	31%
	Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 1	ATDA Pôle 1	2	1	50%
	Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 7	ATDA Pôle 7	19	7	37%
	Conseil Économique et Social	CES	4	1	25%
SEPE	Caisse Nationales de la Sécurité Routière	CNSR	0	0	0%
	Hôpital de Zone d'Allada	HZA	3	1	33%
	Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste	ARCEP	0	0	0%
	Centre des œuvres universitaires et sociales de Parakou	COUS-P	3	2	67%

AC			Volume		%
Catégories	Autorités contractantes	Sigles	Conformité (Hors Services et biens fongibles et Marchés non auditable)	Matérialité	
	Centre Hospitalier et Universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune de Cotonou	CHU-MEL	3	1	33%
	Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi	COUS-AC	0	0	0%
	Fonds National de Développement Agricole	FNDA	5	3	60%
	Société Béninoise d'Energie Électrique	SBEE	33	9	27%
	Société Nationale des Eaux du Bénin	SONEB	9	3	33%
	Centre National Hospitalier et Universitaire - Hubert K. MAGA	CNHU-HKM	32	8	25%
	Université d'Abomey-Calavi	UAC	7	2	29%
	Port Autonome de Cotonou	PAC	18	9	50%
	Loterie Nationale du Bénin	LNB	5	2	40%
	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	CNSS	5	2	40%
CT	Commune d'Akpro-Missérété	Akpro-Missérété	4	1	25%
	Commune de Djidja	Djidja	12	2	17%
	Commune de Sèmè Kpodji	Sèmè Kpodji	1	1	100%
	Commune de Porto-Novo	Porto-Novo	5	2	40%
	Commune de Parakou	Parakou	10	3	30%
	Commune de Natitingou	Natitingou	10	3	30%
	Commune de Djougou	Djougou	12	4	33%
	Commune de Bohicon	Bohicon	5	2	40%
	Commune de Banikoara	Banikoara	5	2	40%
	Commune de Malanville	Malanville	3	1	33%
	Commune de Ouidah	Ouidah	4	1	25%
	Commune de Cotonou	Cotonou	5	4	80%
	Commune d'Abomey-Calavi	Abomey-Calavi	5	2	40%
	Commune de Lokossa	Lokossa	5	3	60%
	Commune de Aplahoué	Aplahoué	8	3	38%
			448	156	35%

Source : Résultats de nos travaux

2.2. Présentation des résultats sur la revue de la matérialité physique des marchés exécutés (détail en annexe)

Nous avons procédé à la revue de la matérialité physique des marchés publics de certaines autorités contractantes au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur la matérialité physique des marchés publics passés au titre de la période sous revue, en référence respectivement aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics en vigueur pendant la période sous revue au Bénin, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Opinion sur la matérialité physique des marchés passés par les Autorités Contractantes

L'examen de la matérialité physique des marchés exécutés par les 49 Autorités Contractantes (AC) révèle que **11 d'entre elles ont abouti une opinion avec réserves**, soit environ 22% de l'échantillon audité. Cette proportion, témoigne d'un niveau d'irrégularités modéré qui mérite une attention particulière.

Tableau B : Liste des AC ayant des opinions avec réserves

N°	AUTORITES CONTRACTANTES	SIGLES
1	Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat	MTCA
3	Ministère du cadre de Vie et du Développement Durable	MCVDD
5	Ministère de l'Energie et des Mines	MEM
8	Ministère de la Justice et de la Législation	MJL
9	Ministère de la Santé	MS
11	Ministère de l'Économie et des Finances	MEF
22	Hôpital de Zone d'Allada	HZA
28	Société Béninoise d'Énergie Électrique	SBEE
29	Société Nationale des Eaux du Bénin	SONEB
32	Port Autonome de Cotonou	PAC
47	Commune d'Abomey-Calavi	Abomey-Calavi

Source : Nos travaux

Par ailleurs, l'analyse des critères de contrôle révèle un taux moyen global d'irrégularités observées de **5%**, ce qui, bien que relativement faible, met en lumière certaines faiblesses spécifiques dans la réalisation des prestations liées aux marchés.

Tableau C : Pourcentage moyen d'anomalies relevées par critère d'évaluation

N°	Irrégularités	Taux moyen d'anomalies observées
1	Absence de certaines pièces liées à la matérialité physique	4%
2	Réalité physique défailante du bien ou de l'ouvrage	2%
3	Non-conformité des prestations vis-à-vis de l'offre	2%
4	Non-conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution	0%
5	Qualité, véracité et sincérité défailtantes des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	0%
6	Non-conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges	0%
7	Non-conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu	2%
8	Non-cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage	0%
9	Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction	2%
10	Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	0%
11	Non-concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit	0%
12	Inexistence d'un Avenant au marché initial	4%
13	Non respect des délais contractuels	53%
	% moyen	5%

Source : Nos travaux

A l'issue de nos contrôles, le manquement le plus récurrent concerne le **non-respect des délais contractuels**, observé dans **53%** des cas. Cette situation impacte directement la performance des projets, leur réception dans les délais convenus, et parfois leur utilité pour les bénéficiaires.

Parmi les autres irrégularités relevées, on peut citer entre autres :

- L'**absence de certaines pièces liées à la matérialité physique** (4%), qui limite la traçabilité et la transparence des opérations de contrôle ;
- L'**inexistence d'un avenant au marché initial** (également à 4%), ce qui soulève des interrogations sur la conformité juridique et contractuelle de certaines modifications apportées en cours d'exécution ;
- Des problèmes de **réalité physique du bien ou de l'ouvrage**, de **non-conformité avec l'offre initiale**, ainsi que de **réception/livraison défailtantes**, chacun affichant un taux d'irrégularité de 2% ;
- Enfin, des **malfaçons ou défauts techniques** constatés dans certains cas, représentant également 2%.

En revanche, certains critères fondamentaux n'ont révélé **aucune anomalie** (0%) : il s'agit notamment de la conformité avec les plans et cahiers des charges, de la qualité des documents d'exécution, de l'absence de dangers environnementaux ou sociaux, ainsi que de la cohérence des quantités exécutées. Ces résultats positifs traduisent une certaine rigueur dans la planification et le suivi technique des travaux.

Recommandation

En conclusion, bien que la majorité des AC respectent globalement les exigences liées à la matérialité physique des marchés, la présence d'anomalies dans près d'un quart des cas justifie les **réserves formulées**. Il est donc recommandé à l'ARMP de sensibiliser les AC à :

- renforcer les mécanismes de contrôle interne ;
- améliorer la documentation contractuelle, et
- veiller à une meilleure conformité entre les prestations livrées et les engagements contractuels.

Une attention particulière devrait également être accordée à la qualité des livrables et à leur adéquation avec les offres initiales, afin de garantir l'efficacité et la durabilité des investissements publics.

2.2.1. Sur le respect des délais contractuels

Avec un taux moyen de 22%, la mission a constaté le non-respect des délais contractuels par certaines AC. Le détail se présente comme suit :

AUTORITES CONTRACTANTES	SIGLES	Taux moyen
Port Autonome de Cotonou	PAC	83%
Caisse Nationales de la Sécurité Routière	CNSR	80%
Commune d'Akpro-Missérété	Akpro-Missérété	75%
Commune de Porto-Novo	Porto-Novo	75%
Agence de Développement de SEME CITY	ADSC	72%
Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 7	ATDA Pôle 7	66%
Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat	MTCA	53%
Ministère du cadre de Vie et du Développement Durable	MCVDD	50%
Ministère de l'Energie et des Mines	MEM	50%
Commune de Malanville	Malanville	50%
Commune de Ouidah	Ouidah	50%
Commune de Cotonou	Cotonou	50%
Commune de Parakou	Parakou	43%
Commune de Aplahoué	Aplahoué	38%
Société Béninoise d'Energie Électrique	SBEE	33%
Commune de Banikoara	Banikoara	33%
Commune de Djougou	Djougou	29%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	CNSS	25%
Société Nationale des Eaux du Bénin	SONEB	20%
Commune de Djidja	Djidja	18%
Commune de Sèmè Kpodji	Sèmè Kpodji	18%
Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation	ACISE	17%
Commune de Lokossa	Lokossa	17%
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la pêche	MAEP	14%
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	MESRS	11%
Agence National d'Approvisionnement en Eau Portable en Milieu Rural	ANAEMPR	6%

Source : Nos travaux

Recommandations/Suggestions

La mission recommande à l'ARMP de sensibiliser les AC sur le respect des délais d'exécution des marchés notamment pour des raisons imputables aux titulaires des marchés, de procéder aux mises en demeure et d'appliquer les pénalités de retard le cas échéant.

2.2.2. Sur le contrôle sur pièces

La mission a relevé un taux moyen d'absence de certaines pièces nécessaires aux contrôles estimé à de 4%. Il s'agit des pièces ci-après :

- *Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux*
- *PV de réunion de chantier*
- *Devis quantité et estimatif dans le contrat.*
- *Procès-verbal de réception définitif*
- *Plans*
- *Procès-verbal de pré-réception technique*
- *Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle*
- *PV de réception définitive en cas d'extinction du délai de garantie*

Cette insuffisance a été observée sur les communes de Sèmè-Podji et d'Abomey-Calavi.

Recommandations/Suggestions

La mission recommande à l'ARMP de sensibiliser les AC sur l'importance de l'archivage et de la mise en place de toutes les pièces relatives à l'exécution des marchés notamment pour les **communes de Sèmè-Podji et d'Abomey-Calavi.**

2.2.3. Sur le contrôle physique

Dans le cadre du contrôle de la matérialité physique des marchés, la mission a procédé à des visites de terrain portant sur les ouvrages réalisés et les matériels livrés. Ces inspections ont permis de mettre en évidence certaines anomalies, dont les plus récurrentes sont les suivantes :

- **Défaillances visuelles dans l'exécution des marchés** : Environ **2% des marchés examinés** présentent des défauts visuellement constatables dans leur mise en œuvre. Cette irrégularité a été observée exclusivement au niveau de la **Commune d'Abomey-Calavi**. Ces défauts pourraient, s'ils ne sont pas corrigés, affecter la durabilité ou la fonctionnalité des ouvrages et soulèvent des interrogations sur la qualité du contrôle technique lors de l'exécution.
- **Absence d'avenant au marché initial** : La mission a relevé que **4% des marchés audités** ont subi des modifications au cours de leur exécution sans qu'un avenant formel n'ait été établi. Cette pratique a été constatée au niveau du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** ainsi que de l'**Agence de Développement Sèmè-City**. Une telle omission constitue une entorse aux règles de la commande publique et compromet la traçabilité contractuelle des ajustements opérés.

- **Non-conformité des prestations et des réceptions** : Deux autres types d'anomalies ont été relevés avec un taux de **2% chacun** :
 - **La non-conformité des prestations par rapport à l'offre contractuelle**, observée dans la **Commune de Malanville**,
 - **La non-conformité lors de la réception, livraison ou achèvement des travaux**, identifiée dans la **Commune d'Abomey-Calavi**.

Recommandations/Suggestions

La mission recommande à l'ARMP de sensibiliser les AC sur la nécessité d'une conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution et les offres proposées par les titulaires des marchés en :

- renforçant davantage les capacités des cellules de contrôle et de suivi des marchés afin de mieux détecter et documenter les défaillances visuelles avant réception définitive
- exigeant aux AC de recourir systématiquement à l'avenant pour toute modification du marché initial, conformément aux dispositions du Code des marchés publics

III. ANNEXES

Annexes	Titres
Annexe 1	Taux moyen d'irrégularités sur la matérialité
Annexe 2	Pourcentages des anomalies sur les délais contractuels par AC

Annexe 1 : Statistiques des marchés passés par procédures et par AC

		AUTORITES CONTRACTANTES																			
		ACE																			
Irrégularités		MTCA	MEMP	MCVDD	MASM	MEM	MAEP	MDGL	MJL	MS	MESRS	MEF	MPMEPE	ANAEPMR	ACISE	ANaTT	HAAC	ADSC	ATDA Pôle 1	ATDA Pôle 7	CES
Absence de certaines pièces liées à la matérialité physique		0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalité physique défailante du bien ou de l’ouvrage		0	0	0	N/A	0	0	0	0	L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-conformité des prestations vis-à-vis de l’offre		L	0	0	N/A	0	0	0	0	L	N/A	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	0
Non-conformité physique des prestations avec les documents liés à l’exécution		0	0	0	N/A	0	0	0	0	L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité, véracité et sincérité défailtantes des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques		0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
Non-conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges		0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	N/A	0	0	0	N/A
Non-conformité de la réception, de la livraison ou de l’achèvement s’il y a lieu		L	0	0	N/A	0	0	0	0	L	0	0	0	0	N/A	L	0	0	0	0	0
Non-cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage		0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	L	N/A	0	0	0	N/A
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction		N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0	0	N/A
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux		N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	N/A	N/A
Non-concordance entre le niveau d’exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l’audit		0	0	L	N/A	N/A	0	0	L	L	0	0	N/A	0	N/A	0	N/A	N/A	0	N/A	N/A
Inexistence d’un Avenant au marché initial		0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	1	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	1	0	0	N/A
Non respect des délais contractuels		1	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0
Nombre d'anomalies relevées		1	0	1	0	1	1	0	0	0	2	0	0	1	1	0	0	2	0	1	0
Nombre d'anomalies possibles		13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Taux d'anomalies		8%	0%	8%	0%	8%	8%	0%	0%	0%	15%	0%	0%	8%	8%	0%	0%	15%	0%	8%	0%
Taux moyen par catégories		4%																			

N°		AUTORITES CONTRACTANTES													
		SEPE													
	Irrégularités	CNSR	HZA	ARCEP	COUS-P	CHU-MEL	COUS-AC	FNDA	SBEE	SONEB	CNHU-HKM	UAC	PAC	LNB	CNSS
1	Absence de certaines pièces liées à la matérialité physique	N/A	0	N/A	0	0	N/A	0	0	0	0	0	L	0	0
2	Réalité physique défaillante du bien ou de l'ouvrage	N/A	0	N/A	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Non-conformité des prestations vis-à-vis de l'offre	N/A	0	N/A	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0
4	Non-conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution	N/A	0	N/A	0	0	N/A	0	0	0	0	0	L	0	0
5	Qualité, véracité et sincérité défaillantes des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0	0	0	0	L	0	0
6	Non-conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	N/A	0	N/A
7	Non-conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu	N/A	0	N/A	0	0	N/A	0	0	0	0	0	L	0	0
8	Non-cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage	N/A	0	N/A	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A
9	Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
10	Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A
11	Non-concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	N/A	L	N/A
12	Inexistence d'un Avenant au marché initial	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	Non respect des délais contractuels	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1
	Nombre d'anomalies relevées	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1
	Nombre d'anomalies possibles	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
	Taux d'anomalies	8%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	8%	0%	0%	8%	0%	8%
	Taux moyen par catégories	3%													

N°		AUTORITES CONTRACTANTES																	
		CT																	
	Irrégularités	Akpro-Missérété	Djidja	Sèmè Kpodji	Porto-Novo	Parakou	Natitingou	Djougou	Bohicon	Banikoara	Malanville	Ouidah	Cotonou	Abomey-Calavi	Lokossa	Aplahoué	Anomlies observées	Anomalies possibles	Taux moyen d'anomalies observées
1	Absence de certaines pièces liées à la matérialité physique	0	0	1	0	0	0	0	L	0	L	0	0	1	0	0	2	49	4%
2	Réalité physique défailante du bien ou de l’ouvrage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	49	2%
3	Non-conformité des prestations vis-à-vis de l’offre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	N/A	0	0	0	1	49	2%
4	Non-conformité physique des prestations avec les documents liés à l’exécution	0	0	L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49	0%
5	Qualité, véracité et sincérité défailtantes des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	0	0	L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49	0%
6	Non-conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges	0	0	L	0	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	49	0%
7	Non-conformité de la réception, de la livraison ou de l’achèvement s’il y a lieu	0	0	L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	49	2%
8	Non-cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage	0	0	L	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	49	0%
9	Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction	0	0	L	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	1	0	0	1	49	2%
10	Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	49	0%
11	Non-concordance entre le niveau d’exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l’audit	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	L	0	N/A	0	0	0	0	49	0%
12	Inexistence d’un Avenant au marché initial	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	49	4%
13	Non respect des délais contractuels	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	26	49	53%
	Nombre d'anomalies relevées	1	1	2	1	1	0	1	0	1	3	1	1	3	1	1	34	637	5%
	Nombre d'anomalies possibles	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	637		
	Taux d'anomalies	8%	8%	15%	8%	8%	0%	8%	0%	8%	23%	8%	8%	23%	8%	8%	5%		
	Taux moyen par catégories	9%															0		

Annexe 2 : Pourcentages des anomalies sur les délais contractuels par AC

N°	AUTORITES CONTRACTANTES	SIGLES	Taux moyen
1	Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat	MTCA	53%
2	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	MEMP	0%
3	Ministère du cadre de Vie et du Développement Durable	MCVDD	50%
4	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	MASM	0%
5	Ministère de l'Energie et des Mines	MEM	50%
6	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche	MAEP	14%
7	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	MDGL	0%
8	Ministère de la Justice et de la Législation	MJL	0%
9	Ministère de la Santé	MS	0%
10	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	MESRS	11%
11	Ministère de l'Economie et des Finances	MEF	0%
12	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi	MPMEPE	0%
13	Agence National d'Approvisionnement en Eau Portable en Milieu Rural	ANAEPMR	6%
14	Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education	ACISE	17%
15	Agence Nationale des Transports Terrestres	ANaTT	0%
16	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication	HAAC	0%
17	Agence de Développement de SEME CITY	ADSC	72%
18	Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 1	ATDA Pôle 1	0%
19	Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 7	ATDA Pôle 7	66%
20	Conseil Economique et Social	CES	0%
21	Caisse Nationales de la Sécurité Routière	CNSR	80%
22	Hopital de Zone d'Allada	HZA	0%
23	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste	ARCEP	0%
24	Centre des œuvres universitaires et sociales de Parakou	COUS-P	0%
25	Centre Hospitalier et Universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune de Cotonou	CHU-MEL	0%
26	Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-calavi	COUS-AC	0%
27	Fonds National de Développement Agricole	FNDA	0%
28	Société Béninoise d'Energie Electrique	SBEE	33%
29	Société Nationale des Eaux du Bénin	SONEB	20%
30	Centre National Hospitalier et Universitaire - Hubert K. MAGA	CNHU-HKM	0%
31	Université d'Abomey-Calavi	UAC	0%
32	Port Autonome de Cotonou	PAC	83%
33	Loterie Nationale du Bénin	LNB	0%
34	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	CNSS	25%
35	Commune d'Akpro-Misséréte	Akpro-Misséréte	75%
36	Commune de Djidja	Djidja	18%
37	Commune de Sèmè Kpodji	Sèmè Kpodji	18%
38	Commune de Porto-Novo	Porto-Novo	75%
39	Commune de Parakou	Parakou	43%
40	Commune de Natitingou	Natitingou	0%
41	Commune de Djougou	Djougou	29%
42	Commune de Bohicon	Bohicon	0%
43	Commune de Banikoara	Banikoara	33%
44	Commune de Malanville	Malanville	50%
45	Commune de Ouidah	Ouidah	50%
46	Commune de Cotonou	Cotonou	50%
47	Commune d'Abomey-Calavi	Abomey-Calavi	0%
48	Commune de Lokossa	Lokossa	17%
49	Commune de Aplahoué	Aplahoué	38%
	Taux moyen		22%